

## Conditions Générales de Goedhart Repro bvba au 01-10-2018

1. Tous les devis de Goedhart Repro sont non contraignants et uniquement valables pour une période de 30 jours, sauf disposition contraire expresse.  
Tous les prix indiqués s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée et tout autre taxe imposée par l'Etat, notamment les impôts et droits d'accises.  
En cas d'un devis composé de plusieurs articles, les prix indiqués s'appliquent pour la livraison intégrale des articles offerts. Goedhart Repro n'est pas tenu de livrer une partie des articles aux prix valables pour livraison intégrale de l'ensemble des articles.  
Les frais de transport et de livraison sont à charge du donneur d'ordre.
2. Si le donneur d'ordre apporte des modifications à la forme de transmission habituelle ou initialement convenue des originaux et/ou des fichiers ; donne des instructions inadéquates ; fournit des originaux, des fichiers et/ou des matériaux ou produits supplémentaires; si des problèmes de traitement imprévus se produisent ou des travaux supplémentaires sont nécessaires, Goedhart Repro se réserve le droit de répercuter ces modifications sur le prix initialement convenu et de reporter le délai de livraison. En outre, Goedhart Repro ne peut être tenu pour responsable des conséquences résultant des modifications, des instructions inadéquates, ou d'originaux, de fichiers et/ou de matériaux ou produits supplémentaires transmis par le donneur d'ordre.
3. En passant commande pour la multiplication, la reproduction ou l'utilisation d'un produit protégé par le droit d'auteur ou un droit de propriété quelconque, le donneur d'ordre garantit ne violer aucun droit d'auteur, ni porter atteinte à aucun autre droit de tiers, et dispense Goedhart Repro, en justice ou non, de toutes les conséquences, tant financières que non financières, découlant de la multiplication, la reproduction ou l'usage du produit en question. Dans le cas où la multiplication, la reproduction ou l'usage entraînent des obligations financières vis-à-vis de l'auteur, ses titulaires ou ayant-droits, celles-ci seront à charge du donneur d'ordre.
4. Si, dans le cadre de l'exécution de la commande, des données et/ou des fichiers de données sont mis à la disposition du fournisseur par le donneur d'ordre, qui contiennent des données personnelles au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et/ou des dispositions ou réglementations d'exécution s'y rapportant, le donneur d'ordre se porte garant de la collecte, du traitement ou de l'enregistrement légitime desdites données personnelles. Le donneur d'ordre garantit également au fournisseur qu'il respecte toutes les obligations découlant du RGPD (et/ou des dispositions ou réglementations d'exécution s'y rapportant) qui lui incombent. Le donneur d'ordre dégage le fournisseur de toute responsabilité en cas de dommages, réclamations et/ou plaintes découlant du traitement des fichiers (de données) et données personnelles susvisées, et l'indemnise notamment de tous frais juridiques que le fournisseur pourrait avoir à supporter dans le cadre d'un litige à ce propos.
5. Une commande peut être annulée dans les sept jours qui suivent la commande, pour autant que le donneur d'ordre indemnise Goedhart Repro de tous les frais déjà engagés et lui paie 10% du montant de la commande.
6. Le donneur d'ordre assume les risques liés à la fourniture des marchandises qu'il met à la disposition de Goedhart Repro pour la réalisation de la commande.
7. Goedhart Repro ne peut nullement être tenu pour responsable de tout dommage indirect. La responsabilité de Goedhart Repro est en tout cas limitée au montant de la facture se rapportant aux travaux effectués ou aux services prestés.
8. Les délais de livraison convenus avec Goedhart Repro sont donnés à titre indicatif et ne doivent jamais être considérés comme des délais stricts à respecter, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.
9. La livraison de marchandises mises à la disposition de Goedhart Repro par le donneur d'ordre et la livraison de marchandises réalisées par Goedhart Repro se font, le cas échéant, contre restitution d'un récépissé délivré par Goedhart Repro. Le fait que le transporteur est habilité ou non à accepter le récépissé en question, est hors de l'appréciation et de la responsabilité de Goedhart Repro.
10. Sauf convenu autrement, la livraison se fait à l'endroit où Goedhart Repro exerce ses activités.  
Le donneur d'ordre est tenu à coopérer pleinement à la livraison des marchandises livrées par Goedhart Repro.
11. Si les marchandises mises à la disposition par le donneur d'ordre et/ou les marchandises réalisées par Goedhart Repro ne sont pas récupérées ou enlevées à la date convenue, Goedhart Repro s'engage à les conserver pendant une période de six semaines, à compter de la date de la mise à disposition, sans préjudice de l'exigibilité de paiement par le donneur d'ordre. Goedhart Repro n'est pas responsable de dégâts résultant de la conservation des marchandises.
12. Les marchandises, même en cas de livraison franco, voyagent toujours aux risques et périls du donneur d'ordre, même si le transporteur exige que les bordereaux d'expédition, les adresses de livraison, etc. présentent une clause spécifiant que tous les dommages encourus pendant l'expédition sont aux frais et aux risques de Goedhart Repro/l'expéditeur.  
En cas de livraison franco, il est toujours opté pour le moyen d'expédition le moins cher, sauf s'il en est convenu autrement par écrit.
13. Toutes les marchandises réalisées par Goedhart Repro, telles que les conceptions, les modèles, les photos, les films, les montages, les originaux intermédiaires, les fichiers, les programmes informatiques et les essais, ...ne faisant pas partie intégrante des produits à livrer ou des services à prester, restent la propriété de Goedhart Repro, même si les produits ou services ont été offerts ou facturés comme des postes séparés.  
Goedhart Repro n'est pas tenu à conserver les articles mentionnés ci-dessus après l'exécution de la commande.
14. En cas de réalisations sur mesure, Goedhart Repro se porte garant d'utiliser les bonnes mesures. Goedhart Repro signale cependant que les marchandises peuvent présenter de légères variations de taille suite à l'étirage ou au rétrécissement des matériaux utilisés ; celles-ci ne peuvent pas toujours être évitées et ne peuvent constituer un motif de refus.  
Les variations entre d'une part les marchandises livrées et d'autre part l'original et/ou les instructions fournies ne constituent aucunement un motif de refus s'il peut être raisonnablement démontré que celles-ci, compte tenu des circonstances, n'ont aucun effet sur la valeur d'utilisation des produits réalisés.

15. La livraison de quantités inférieures ou supérieures par rapport aux quantités convenues est acceptée dans les limites des pourcentages suivants :

tirage jusqu'à 2.000 exemplaires : 5%

tirage à partir de 2.000 exemplaires : 2,5%

La quantité livrée inférieure ou supérieure est prise en compte ou facturée au prix unitaire.

16. Toute remarque ou réclamation par rapport aux marchandises livrées ou au prix facturé doit être communiquée par écrit à Goedhart Repro dans les huit jours suivant la réception des marchandises ou de la facture, à défaut de quoi, le donneur d'ordre est supposé avoir accepté les marchandises livrées et le prix facturé.

17. Goedhart Repro a toujours le droit de remplacer un produit non conforme par un produit conforme, sauf si le défaut de conformité ne peut plus être remédié. Le fait d'avoir remplacé un produit non conforme, ne constitue en rien une reconnaissance de faute de la part de Goedhart Repro. La performance de Goedhart Repro est reconnue par les parties comme étant conforme, si le donneur d'ordre a mis en service, traité, transformé, livré à des tiers, ou a fait mettre en service, fait traiter, fait transformer ou fait livrer à des tiers, tout ou partie des marchandises livrées.

18. Si la commande a été réalisée pour le compte de tiers, le donneur d'ordre ne peut réclamer à Goedhart Repro d'émettre à titre gratuit une facture séparée ou dissociée au nom de ceux-ci.

19. Lorsque la commande confiée à Goedhart Repro est réalisée pour le compte d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers restent solidairement responsables du paiement de la facture, quelle que soit la relation contractuelle entre le donneur d'ordre et le tiers.

20. Sauf accord préalable, les factures sont payables à 14 jours date de facture, sans déduction de remise ou droit de compensation.

En cas de retard de paiement, même si celui-ci a été consenti par Goedhart Repro, le donneur d'ordre est tenu de payer pour l'entièreté ou une partie du mois entamé, les intérêts de retard légal sur le montant facturé.

Goedhart Repro a le droit d'exiger un paiement au comptant ou des garanties supplémentaires.

En cas de retard de paiement, le donneur d'ordre est considéré comme manquant à ses obligations, même sans avoir reçu au préalable une mise en demeure de la part de Goedhart Repro.

21. Tous les frais judiciaires et extrajudiciaires engendrés par rapport au recouvrement des montants dus et non réglés par le donneur d'ordre, seront à sa charge ; ces frais sont fixés à 15% du montant en question et s'élèveront à un montant minimum de 50 €.

22. Le donneur d'ordre donne à Goedhart Repro une sûreté sur tout ce qui dans le cadre du contrat conclu est mis sous le contrôle de Goedhart Repro, et ce à titre de garantie par rapport à tout ce que le donneur d'ordre, en quelque capacité et à quelque titre que ce soit, doit à Goedhart Repro, y compris les dettes à venir et conditionnelles.

23. Toute livraison de marchandises réalisées par Goedhart Repro s'effectue sous réserve de propriété jusqu'à ce que le donneur d'ordre ait rempli toutes ses obligations dues dans le cadre de l'accord, y compris le paiement des intérêts et frais.

24. Des dysfonctionnements au sein de l'entreprise en raison de force majeure lesquels entravent les activités normales et retardent ou rendent raisonnablement impossible l'exécution de la commande, dispensent le fournisseur de son obligation de respecter les délais de livraison ou de livrer les marchandises, sans que le donneur d'ordre puisse réclamer à ce titre des dommages-intérêts. La notion de « force majeure » comprends entre autres : les guerres, les mobilisations, les troubles, les inondations, les perturbations dans les moyens transport, la stagnation ou la suspension d'approvisionnement par les entreprises d'utilité publique et les fournisseurs d'électricité et de carburants, les incendies, les pannes de machines et autres accidents, les conflits sociaux rendant impossible la production, les mesures contraignantes prises par une autorité gouvernementale, la non-livraison de matières premières et de produits semi-finis par des tiers, et tous les autres cas fortuits, y compris dans le pays d'origine des matières premières et des produit semi-finis. Goedhart Repro se réserve le droit d'augmenter les prix convenus s'il se produit après la date d'acceptation de la commande, une hausse de ses coûts en raison d'une augmentation du prix des matières premières et des produits semi-finis, des charges salariales, de variations de cours de change et d'autres événements similaires.

25. En passant commande, le donneur d'ordre reconnaît avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de livraison, pour autant que celles-ci lui ont été communiquées au préalable ou ont été mentionnées dans le devis et/ou dans la confirmation de commande, ou que celles-ci sont clairement affichées dans les locaux de Goedhart Repro à un endroit accessible au donneur d'ordre. Toutes les dispositions ou conditions figurant dans une confirmation du donneur d'ordre qui sont contraires aux conditions de livraison de Goedhart Repro, ne seront pas reconnues. Dans ce cas, le donneur d'ordre ne peut se prévaloir du droit coutumier.

Les présentes conditions de livraison prévalent sur toutes conditions d'achat du donneur d'ordre.

26. Tous les contrats entre Goedhart Repro et le donneur d'ordre, ainsi que les devis, sont exclusivement régis par le droit belge.

27. Les présentes Conditions Générales de Goedhart Repro bvba ont été traduites du néerlandais vers le français. En cas de litige entre les parties et/ou de litiges relatifs à l'interprétation du texte ou des conditions convenues entre les parties, seule la version néerlandaise fait foi.